

# Ouvrier de production

Recommandations concernant les **ouvriers de production** durant l'épidémie de COVID-19.

## ❖ L'organisation de travail

- **Identifier un référent COVID parmi le personnel ou l'un de ses représentants** qui sera chargé de veiller au respect des gestes barrières et des préconisations sanitaires ainsi qu'à la remontée des difficultés rencontrées et le repérage des situations à risque.
- **Ajuster l'effectif et les cadences sur les lignes de production pour permettre la mise en œuvre des mesures barrières**
  - **Travail côte à côte** : espacer les opérateurs d'au moins 1 mètre 50. A défaut, mettez en place des barrières physiques en privilégiant des matériaux transparents, panneaux rigides, rideaux en plastique d'une hauteur d'au moins 2 mètres. Prévoir le nettoyage de ces barrières aussi souvent que nécessaire et au moins à chaque début et fin de poste.
  - **Travail posté en face-à-face** : proscrire le travail en face-à-face à au moins 1 mètre 50 de distance. En cas d'impossibilité, travailler en quinconce ou mettre en place un écran ou film central ou ajuster les cadences pour limiter le nombre de personnes présentes simultanément sur la chaîne de production.
  - Matérialiser les distances de travail à respecter : marquage au sol, adhésifs...
  - Si les mesures barrières ne peuvent pas être mises en œuvre dans certaines situations de travail, maintenir un bon niveau de protection des salariés par le port d'équipements de protection individuels (EPI) visières, masques...
- **Personnel sans poste fixe** : si les tâches à effectuer sont incompatibles avec les consignes de distanciation physique (exemple : aide d'un opérateur...), faites porter un masque non sanitaire pour prévenir les risques de contamination.
- **Organiser et limiter les déplacements en dehors du poste de travail** : organiser les flux de circulation (sens unique et respect des distances minimales) avec marquage au sol dans l'atelier pour éviter le croisement des salariés.
- **Adapter l'organisation des pauses** (durée et ordre de départ) de façon, à pouvoir respecter les mesures ci-dessous et permettre aux salariés de se laver plus souvent les mains.
  - Organiser, sans qu'elles ne se croisent, la relève des équipes postées.
  - Organiser la coactivité entre les agents de production et agents support.
  - Limiter les panelistes.

**❖ Les équipements :**

Les gants évitent que les mains se contaminent au contact des surfaces. Mais attention, les gants se trouvent alors potentiellement contaminés. Il faut donc respecter les mesures suivantes :

- Ne pas porter les mains gantées au visage,
- Oter ses gants en faisant attention de ne pas toucher sa peau avec la partie extérieure du gant,
- Jeter ses gants dans une poubelle doublée d'un sac plastique
- Se laver les mains avec l'eau et du savon après avoir ôté ses gants,
- S'essuyer les mains avec du papier jetable et prévoir une poubelle à pédale ou automatique spécifique, ou utiliser du gel hydroalcoolique.

**❖ Les moyens de nettoyage**

- Attribuer du matériel individuel : outil (couteaux, ciseaux ...).
- Limiter à une seule personne les interventions sur un équipement informatique (clavier, écrans tactiles). Mettez sur ces équipements des films plastiques à changer à l'occasion de la rotation des équipes, ou prévoir des lingettes désinfectantes pour effectuer un nettoyage et une désinfection à chaque rotation d'équipe.
- Remplacer les sacs-poubelle avant que la poubelle ne soit pleine et au moins une fois par rotation d'équipe.
- Etablir un plan de nettoyage avec des produits contenant un tensioactif (savon, dégraissant, détergent) selon une périodicité (minimum 2 fois/jour et à chaque changement d'équipe et changements de postes) des surfaces sujettes à des contacts manuels susceptibles de les contaminer :
  - Poignées de portes
  - Interrupteurs
  - Claviers et écrans tactiles communs
  - Rampes d'escaliers
  - Plans de travail
  - Sièges et accoudoirs
  - Parois de protection mises en place (écrans en plastique, vitres ...).

**❖ Livraisons :**

Prévoir un affichage des consignes en plusieurs langues à destination des chauffeurs avec pictogrammes pour faciliter la compréhension des gestes barrière et des principales mesures mises en œuvre.

**❖ Les locaux collectifs :**

- Organiser les vestiaires pour permettre de respecter la distanciation physique :
  - Limiter le nombre de personnes présentes simultanément
  - Prévoir l'espace suffisant pour respecter la distance d'au moins 1 mètre 50 dans les vestiaires
  - Mettre à disposition un vestiaire à double comportement individuel
  - Mettre à disposition des vêtements de travail ou tenues restant dans l'entreprise
  - Assurer une bonne aération lors de l'habillage/déshabillage
- Mettre en place une salle de restauration permettant la distanciation, un planning avec accès à la salle de pause sur roulement du personnel.

**❖ Consignes à destination des salariés :**

- Former et informer tous les salariés aux gestes barrières et mesures prises par l'employeur. Organiser les passages de consignes en respectant les gestes barrières (ex : passage de consignes par courriel en fin de poste).
- Informer les salariés des nouveaux modes opératoires applicables durant la pandémie en raison notamment du fonctionnement dégradé consécutif aux absences (activités suspendues, modalité de travail alternatives, mesures compensatoires).

**❖ Vérifier sur le site que les mesures de prévention et le protocole d'intervention sont mis en œuvre.** A défaut, demander aux salariés de vous informer et renoncer éventuellement à l'intervention :

- Réaliser les nettoyages suivant le plan de nettoyage défini
- **Au changement d'équipes** : les consignes doivent être passées par écrit (cahier ou tableau de préférence) pour réduire les échanges verbaux. Au besoin, quitter la zone de production si celle-ci est bruyante afin de pouvoir échanger en restant à un mètre 50 de distance.
- **Ne maintenir que les réunions indispensables** en limitant le nombre de personnes pour garantir les mesures de distanciation
- **Approvisionner** les postes de lavage des mains en savon et en papier à usage unique
- **Réaliser le ramassage régulier des poubelles** contenant des masques et des gants de protection (avant qu'elles ne soient pleines). Ne pas mettre ces déchets avec les produits recyclés
- Faire laver les mains très régulièrement avec du savon ou faites utiliser du gel hydroalcoolique
- Nettoyer les installations sanitaires, le matériel mis à disposition et les postes de travail à chaque changement de poste ou autant que nécessaire.

**Ces conseils sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure de l'évolution de la situation**

Voir aussi :

- ❖ COVID-19 - Prévention commune
- ❖ COVID-19 - Obligations employeur
- ❖ COVID-19 - Conduite à tenir pour les salariés à risque de développer une forme grave de COVID-19

Sources :

- Ministère des Solidarités et de la Santé - gouvernement français
- Haut Conseil de Santé Publique
- Caisse Sociale Assurance Maladie Ameli France
- Société Française de Médecine du Travail
- Société Française de Médecine du Travail
- Agence Régionale de la Santé